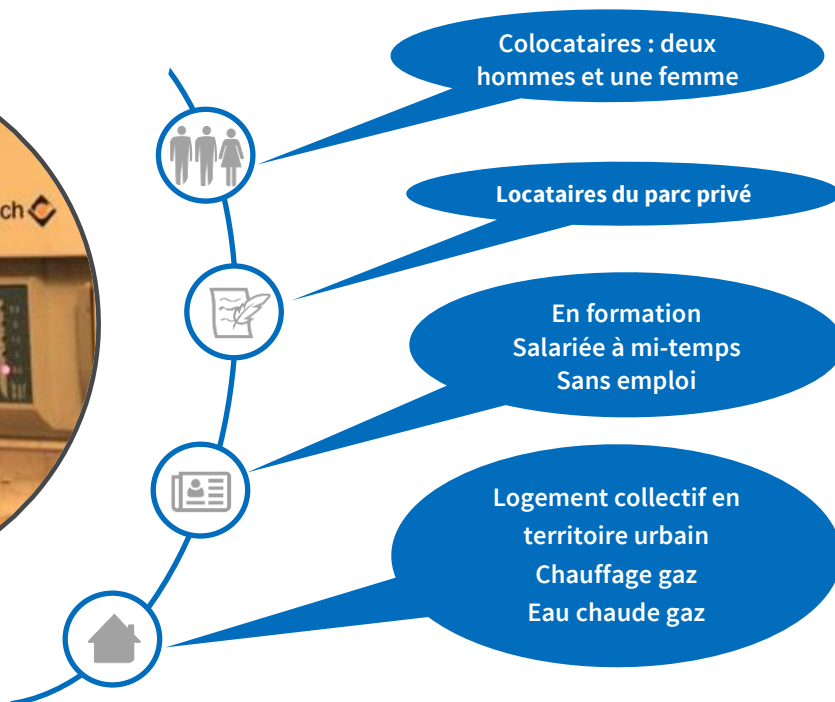


SYNTHÈSE D'ENTRETIEN – LES COLOCATAIRES



? Types de problèmes rencontrés

<input checked="" type="checkbox"/> Problèmes de bâti, confort	Chaudière défectueuse, restriction volontaire de chauffage
<input type="checkbox"/> Problèmes de santé / handicap	
<input checked="" type="checkbox"/> Problèmes d'impayés de factures d'énergie	Retards de paiements réguliers et pénalités

Report aux dispositifs d'aide : ménage non aidé

<input type="checkbox"/> Aide financière	
<input type="checkbox"/> Accompagnement socio-technique	
<input type="checkbox"/> Médiation bailleur	
<input type="checkbox"/> Aide aux travaux	

Prise de contact
 Confrère sociologue
 Février 2018

? Un glossaire des acronymes employés dans l'entretien est disponible sur le [site de l'ONPE](#).

Budget mensuel

Ressources	
Revenus	2 785 €
APL	50 €
-	-
TOTAL	2 835 €

Charges liées au logement	
Loyer	740 €
Gaz/Electricité	87 €
-	-
TOTAL	827 €

Les trois colocataires habitent un appartement de trois pièces, dans un quartier populaire proche du centre d'une grande ville.

La colocation : une réponse à des situations professionnelles précaires

Didier (D), 35 ans, célibataire, a été le premier occupant de l'appartement, en juin 2014. Après une formation de « musico histoire » non validée au niveau licence, il a été agent de nuit dans un hôtel pendant 5 ans. Suite à un arrêt maladie pour dépression en 2014, il est resté au chômage. Au moment de l'enquête, en décembre 2017, il termine une formation de 9 mois à l'AFPA de « conseiller en réinsertion économique ». Il perçoit 1 000 euros par mois d'indemnités de formation et 30 euros d'APL. A l'issue de sa formation, il « s'attend à passer au RSA » : « Je voudrais essayer de travailler tout de suite, 2-3 mois, puis après je me casse ». Il rêve de voyages, sans avoir de projet précis, « je ne sais pas encore, je n'ai pas encore prévu alors qu'il faudrait prévoir ».

Gaëlle (G), 42 ans, a emménagé quelques semaines après Didier, suite à une rupture. Elle connaissait Didier. « Vu les loyers que j'ai trouvés dans le laps de temps où je devais quitter mon ancien appart, c'était impossible de louer un appart toute seule. C'était 500 ou 600 euros pour pas très grand. Et comme à cette époque Didier déprimait, c'est là où il a décidé de prendre la coloc. » Professeur de français langues étrangères (FLE), contractuelle à mi-temps à l'AFPA depuis 2015, elle a auparavant enseigné dans « divers pays du Sud » et exercé des petits « boulots alimentaires ponctuels en interim ». Elle gagne 1 150 euros par mois et 20 euros d'APL. Son contrat de travail prendra fin dans 6 mois et ne sera a priori pas renouvelé. « Je vais peut-être chialer tout ce que je sais, mais je serai très contente de ne pas travailler de juin à novembre-décembre.

Après, on verra. Le but serait de passer mon concours pour être institutrice ».

Fabrice (F), 36 ans, célibataire, est le dernier arrivé dans la colocation qu'il a intégrée en 2017. Se définissant comme « moitié punk anar antifaf », il habitait auparavant une autre ville de la région où il a occupé « divers petits boulots alimentaires, beaucoup en restauration, manutention et accueil chauffeurs routiers, auxiliaire de vie scolaire, etc. ». De niveau Bac, il est venu dans cette ville pour suivre une formation AFPA de « réceptionniste en hôtellerie » qu'il a abandonnée au bout de 10 jours. Aujourd'hui au chômage, il touche 635 euros par mois. Il n'est pas inscrit sur le bail de la colocation et ne peut donc pas bénéficier des APL. Fabrice connaissait Didier via des soirées. « Et vu mes moyens, je ne pense pas que j'aurais pu trouver un appart sans ça. Finalement je paye quand même moins cher qu'avant avec mes APL ».

Un « inconfort certain »

« Tout est complètement pourri, que ce soit la robinetterie, l'électricité, tout »

Un appartement peu cher mais petit

D'une surface de 59 m², l'appartement est au 1er étage d'un immeuble en brique de 5 étages datant de 1933 et comptant une quinzaine d'appartements locatifs. L'appartement comporte trois pièces : trois chambres (deux de 12m² et une de 17m²), une cuisine de 10m² qui fait office de pièce commune, une salle de bains et un WC. Le loyer s'élève à 740 euros par mois, dont 60 euros de charges (eau incluse), soit 250 euros par colocataire.

Le choix de cet appartement a été essentiellement motivé par le montant du loyer, le moins élevé des logements visités. La proximité du centre-ville était également recherchée pour plus « *facilement sortir, faire la fête et faire du bruit* ». Le choix était également contraint par le temps « *puisque'il fallait qu'on signe rapidement pour organiser nos déménagements respectifs* ». Enfin, « *Didier avait peur, vu nos revenus, qu'on n'ait pas du tout d'appart* » (G). Il ne fallait donc pas être trop difficiles.

Durant les deux premières années, avec deux colocataires, l'appartement était « *très festif, avec beaucoup de fêtes et de passage* ». Depuis l'arrivée d'un troisième colocataire, sans espace commun hormis la cuisine, l'ambiance est plus calme, même s'il y a toujours du passage et quelques fêtes.

Il n'y a pas de règles établies et formalisées pour les activités domestiques : « *les règles, c'est fait pour ceux qui ne savent pas réfléchir* ». Les repas sont très rarement collectifs, mais celui qui mange dans la cuisine bénéficie souvent de la compagnie d'au moins un de ses colocataires. La cuisine se limite souvent à du grignotage rapide ou des plats préparés ou simples à faire.

Des problèmes de chaudière récurrents

Le chauffage et l'eau chaude sont fournis par une chaudière gaz. Âgée de 17 ans, elle « *commence à battre de l'aile* » et tombe régulièrement en panne malgré l'entretien annuel par un « *copain du proprio* ». « *On a eu des galères de chaudière. On a dépensé énormément de flotte. Ça avait pété de partout, la flotte pissait des tuyaux... C'était juste après le passage du chauffagiste. Je suis allée couper l'eau et je l'ai appelé. Il m'a dit d'attendre et quand j'ai rouvert l'eau, la chaudière s'est remplie et s'est arrêtée de pisser de partout. Il n'a rien fait de plus, il n'est même pas venu, alors que je l'ai appelé trois fois en panique* » (G). La chaudière semble

avoir un fonctionnement délicat, « *quand ça merde, pour avoir de l'eau chaude, il faut ouvrir l'eau de la salle de bain puis venir ouvrir les vannes de la chaudière, prendre sa douche puis refermer les vannes* » (G).



Des courants d'air, des fuites et une installation électrique vétuste

À la vétusté de la chaudière, s'ajoutent d'autres sources d'inconfort. Malgré le double vitrage, « *il y a des courants d'air au niveau des fenêtres* » dans les chambres de Fabrice et Gaëlle. Fabrice a observé des fissures au-dessus de la fenêtre de sa chambre. Didier, lui, ressent la fraîcheur de la cage d'escalier : « *Le frais de la cage d'escalier s'engouffre dans l'appart comme le couloir n'est pas chauffé* ». Il y a également des fuites d'eau : « *ça pisse facilement au niveau du robinet de la salle de bain* ». Les prises de courant s'arrachent facilement et sont « *sans terre, donc complètement obsolètes* ». Il est habituel que les plombs « *sautent* ».

- Gaëlle : « *Tout est complètement pourri, que ce soit la robinetterie, l'électricité, tout* »

- Fabrice : « *En fait on vit vraiment comme des merdes* ».

- Gaëlle : « *Non, nous vivons dans un inconfort certain* ».

Un propriétaire peu disposé à faire des améliorations

Le propriétaire est un retraité qui possède une douzaine d'appartements dans la ville, dont quatre dans l'immeuble qui ont été cédés à sa fille. Les relations sont parfois tendues. Lors de l'entrée dans le logement, le propriétaire s'était engagé à changer la tuyauterie. « *En fait, il a changé que le pommeau de douche* ». Sa fille a été contactée au sujet de la chaudière : « *Elle m'a dit que si on changeait la chaudière, un an après, elle changerait le bail et ça serait répercuté sur le loyer* ». Je lui ai dit : « *ça ne se passe pas comme ça, ce n'est pas au petit bonheur la chance que tu fixes ton loyer* ». Depuis, plus de nouvelles » (G).

L'absence de perspective de déménagement

Aucun des colocataires ne pense à déménager. Didier songe bien à s'installer seul, « *dans un futur indéfini* » : « *à 34-35 ans on ne devrait plus être en colocation quand même* ». Ses faibles indemnités chômage le freinent à chercher autre chose. Tous se disent « *contraints de rester ici* » du fait de leurs maigres revenus.

Diverses stratégies pour minimiser les charges

« *...même lorsque j'habitais seul, je ne chauffais que lorsque je commençais à voir de la vapeur sortir de ma bouche* »

Une consommation en diminution

Avec les décomptes payés par chaque colocataire, on peut évaluer le coût de l'énergie à 1 050 euros par an : 360 euros d'électricité, 540 euros de gaz et 150 euros d'entretien pour la chaudière. Cela représente une trentaine d'euros par mois par colocataire et environ 5% du revenu de chacun. Les colocataires trouvent cette estimation plutôt basse, « *je trouve ça bizarre, ça fait pas très cher. Je me souviens que les factures hivernales de gaz, l'an dernier, étaient très chères, énormes!* » (G). Les factures d'énergie étaient plus importantes durant les années festives de la colocation : Didier et Gaëlle se souviennent d'une facture à 600 euros.

Un nouveau colocataire

C'est pour diminuer leurs charges que Didier et Gaëlle ont décidé de prendre un nouveau colocataire, au prix de l'abandon du salon, seule pièce commune. La vie de la colocation s'en est trouvée transformée, moins festive, avec moins de passage. Il ne s'en est pas vraiment produit une diminution de la sociabilité de chacun, mais plus de sorties dans les bars.

Le changement d'abonnement électrique

Début 2017, Gaëlle s'est occupée de changer l'abonnement électrique : « *Du jour au lendemain je me suis dit "c'est quoi cet abonnement de merde ?!". J'ai regardé sur Internet, c'était genre "abonnement familial"... Mais depuis quand on est*

une famille ? En téléphonant, j'ai pu baisser à 9 kWh (kVA) l'électricité. Avant on était à 12, comme si on était une famille, mais on n'a pas de vrai congélateur, on n'a rien, on a du basique de chez basique. Sur l'abonnement, ça fait 7 euros par mois donc à l'année plus de 70 euros. On a dû rester au moins 1 an ½, 2 ans, sur le mauvais ampérage (puissance) ».

Une utilisation minimale du chauffage

Le chauffage est utilisé avec parcimonie, de manière la plus limitée possible. « *En gros, on ne chauffe pas* » (G). De fait, la température dépasse rarement 16 à 17°C. Le radiateur de la salle de bain n'est pratiquement jamais allumé. Celui de la cuisine, « *des fois on l'allume mais avec la chaleur humaine et quand on fait à manger, ça suffit carrément* » (D). Quand il est allumé, il est toujours réglé sur 2, le thermostat allant jusqu'à 7. Dans la journée, il est généralement réglé sur * (hors gel). Dans les chambres, tous règlent leur radiateur sur hors gel dans la journée et 2 lorsqu'ils sont présents.

Le chauffage est mis le plus tard possible, quand le froid se fait trop ressentir :

- Didier : « *On l'a mis il y a deux ou trois semaines, mi-novembre* »

- Gaëlle : « *Ça commence à cailler vraiment quand tu restes stoïque devant ton écran. Avec Fabrice, on a décidé de mettre le chauffage sur 2 car ça commençait à faire froid. L'an dernier ça avait été pareil. Je me souviens qu'on s'était retrouvé tous les deux : "alors : on met le chauffage ? Ouais !!!" On avait des couches d'habits* »

- Didier : « *Ouais, ça caillait mais moi je ne l'aurais pas allumé. J'ai toujours été taré, même lorsque j'habitais seul, je ne chauffais que lorsque je commençais à voir de la vapeur sortir de ma bouche. Ça consommait à mort et l'appart était très mal isolé. Aujourd'hui, je fais encore pareil. Si j'avais été seul dans l'appart, je pense que je ne chaufferais*

à peine qu'à partir de maintenant. Mais moi, je mets 3 couches de vêtement ».

Chacun cherche à s'accommoder de cet « *inconfort certain* ». Ils ont pris l'habitude d'être couverts à l'intérieur, « *On est tous très couverts, avec plusieurs couches même. Au quotidien, est-ce qu'on s'en rend compte ? On est tellement habitués à vivre comme ça, avec des appareils pourris et que ça caille* » (G).

Un seuil d'effort atteint en termes de consommation énergétique

Sans être « *éclos* », Didier, Gaëlle et Fabrice sont sensibles aux questions environnementales, mais c'est surtout pour réduire leurs factures qu'ils sont très attentifs à leurs consommations. « *Tout ce qui est conso énergétique, les lampes allumées... on fait attention... du moins, on essaye* » (D). Leur niveau d'équipement est réduit. Leurs appareils sont anciens et énergivores mais ils essayent d'en limiter les consommations.

C'est dans cette optique que Didier a décidé d'équiper l'appartement d'ampoules basse consommation, environ un an après l'emménagement, « *à l'achat c'est plus élevé, mais tu répercutes cela assez rapidement je pense, en termes de consommations. Et puis elles durent. Mais après, il faut bien reconnaître que ça met un temps à monter [la lumière] et dans ce temps où l'ampoule monte, ça consomme pas mal. C'est pour ça qu'on les a mises dans les piaules* ».

Les colocataires semblent avoir atteint leur seuil d'effort en termes de maîtrise de l'énergie, compte tenu des équipements dont ils disposent :

- Fabrice : « *Qu'est-ce qu'on pourrait faire ? A part changer la batterie de mon ordi pour ne pas que j'ai à le laisser brancher tout le temps, je ne vois pas* ».

- Didier : « *Comme on n'a pas de congélateur, pas d'halogène, pas d'équipement sur-*

consommateur... Je laisse souvent mes appareils à charger la nuit. J'ai entendu dire que ce n'est pas cool mais je ne sais plus exactement pourquoi ».

Gaëlle a récupéré par un ami un document sur la maîtrise de l'énergie : « C'est comment tu peux consommer plus écolo et économiquement. C'est la Collectivité qui donne ça aux logements conventionnés HLM, mais pas chez nous, nous on ne reçoit rien ».

Une « phobie administrative »

« Je peux faire des démarches je pense, mais ça m'emmerde de le faire (...) Je suis incapable de me renseigner pour moi »

Les retards récurrents dans le paiement des factures qui entraînent des pénalités

Les colocataires ont une gestion des factures qui relève de la « phobie administrative » et qui se traduit par des retards de paiement réguliers. Les factures d'énergie sont adressées tous les deux mois au nom de Didier.

- Didier : « On paye toujours les factures avec 1 ou 2 mois de retard, tous les 4 mois environ »

- Gaëlle : « On n'est pas toujours là en même temps, des fois je disparaiss pendant 3 jours, après eux disparaissent »

- Fabrice : « Les factures arrivent à ton nom Didier »

- Didier : « Oui, c'est à mon nom, mais vous pouvez les ouvrir »

- Gaëlle : « Non, moi je n'ouvre pas. Parfois aussi, on n'a pas de sous, alors on attend »

- Fabrice : « Lorsqu'on voyait la 2^e ou 3^e relance, on se laissait un mot sur la table de la cuisine disant : faut peut-être payer »

- Gaëlle : « En fait, Didier, c'est un peu un branque pour les questions administratives... » [rires]

- Fabrice : « Ah ça, il n'aime pas l'administratif, c'est clair ! Après, on ne se croise pas ou sinon on a la flemme »

- Didier : « C'est vrai, j'ai un peu la phobie administrative »

- Gaëlle : « On est des grosses feignasses. Nous sommes des burnes, on est honnêtes ».

Les règlements tardifs appellent des pénalités de retard, « après ils nous facturent 10 ou 11 euros. Maintenant, c'est quasiment 1/10^e ou 1/5^e de nos factures (D) ». Les pénalités de retard ne sont comptées que sur les factures d'électricité. « Le gaz a la décence de ne pas nous majorer, ils nous laissent tranquilles » (G).

Une réticence à solliciter les services sociaux

Les colocataires connaissent les dispositifs d'aide sociale. Didier sait que « dans le cadre des CCAS, tu peux avoir une assistante sociale qui peut t'aider ». Fabrice a déjà bénéficié du tarif première nécessité pour l'électricité, sans qu'il ait dû en faire la demande, « c'était la CAF qui m'avait envoyé un courrier à l'époque où j'habitais pas encore ici. Ce sont eux qui ont fait la démarche, je n'ai jamais cherché ».

Ils s'estiment non éligibles à l'aide sociale pour l'énergie : « on est encore un peu riches » (G). Seul Fabrice serait éligible et bientôt Didier « puisque je serai au RSA ». Mais Fabrice ne peut solliciter une telle aide « vu qu'il n'est pas inscrit sur le bail » (D). Et surtout, les démarches administratives rebutent les colocataires :

- Didier : « il y a tout un dossier à monter, c'est compliqué. Je peux faire des démarches je pense, mais ça m'emmerde de le faire. Je suis incapable de mettre en pratique des choses pour ma gueule. Je suis incapable de me renseigner pour moi »

- Fabrice : *« Didier, il a une phobie administrative ! Je suis un peu dans le même cas, je déteste l'administratif. Vraiment si je suis vraiment dans la dèche, et je ne suis pas loin, donc je suis bien obligé un peu. Mais je t'avoue que ça me saoule ! ».*

Seule Gaëlle serait prête à surmonter ses réticences, *« c'est tellement dommage de te faire piquer de l'argent pour l'État de merde qui te gouverne ! On n'est pas riches, quitte à filer des tunes, je préfère les filer aux bars ou aux concerts. Tu t'y colles une journée, tu fais tes papiers de merde, tu fais ta demande de remise gracieuse, ça te coûte un courrier, par contre t'as 120 euros. Et 120 euros sur nos salaires médiocres, c'est énorme ! ».*

Les 30 portraits de ménages en situation de précarité énergétique

Ce portrait numéroté fait partie d'un corpus de 30 portraits. Cet entretien sociologique ainsi que les photos prises ont été réalisés dans le cadre d'une enquête menée en 2018 par Christophe Beslay et Romain Gournet (BESCB) pour le compte de l'ONPE. L'enquête a mis en lumière les situations des ménages, les pratiques concrètes et les stratégies qu'ils développent pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent, ainsi que leur rapport aux dispositifs d'aide et d'accompagnement. Vous pouvez retrouver l'analyse qui en a été tirée dans le [rapport d'enquête](#) et sa [synthèse](#) sur le site de l'ONPE.

Résultant des représentations du ménage, cet entretien ne traduit qu'une partie des réalités : le témoignage des interviewés n'a pas été confronté à la parole des autres parties prenantes pouvant être mises en cause par l'interviewé.

Si un soin a été porté au respect des propos de chacun dans leur version originale, sans reformulation, il n'a pas été conservé de détails ou de précisions qui pouvaient participer à identifier les auteurs, afin de respecter leur anonymat. La plupart des portraits sont rapportés sous forme de témoignage, néanmoins certains d'entre eux ont été retranscrits à la troisième personne du singulier par l'enquêteur.

Les photos ont été prises au domicile du ménage et sont exclusivement réservées à illustrer les témoignages. Toute reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'ONPE est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal.

Pour aller plus loin

Retrouvez les références permettant d'éclairer les situations des 30 ménages interviewés :

- ONPE, [Parcours et pratiques des ménages en précarité énergétique : enquête auprès de 30 ménages](#) et sa [synthèse](#), sous la direction de Christophe Beslay et Romain Gournet (BESCB), 2018
- ONPE, [Stratégies de traitement des impayés d'énergie : enquête auprès de 14 ménages](#) et sa [synthèse](#), sous la direction de Christophe Beslay et Romain Gournet (BESCB), 2018

Retrouvez différentes productions de l'ONPE et de ses partenaires, sources utiles pour explorer le phénomène de précarité énergétique :

- ONPE, [Tableau de bord de la précarité énergétique 2018](#)
- Médiateur national de l'énergie, [Synthèse du baromètre 2018](#)
- ONPE, [Synthèse de revue bibliographique – Conséquences, usages et coûts induits de la précarité énergétique](#), 2018
- Fondation Abbé Pierre, [24^{ème} rapport sur l'état du mal logement en France](#), 2019

Remerciements

Nous souhaitons remercier toutes les personnes ayant apporté leur contribution à la réalisation de ces portraits :

- Christophe Beslay et Romain Gournet, sociologues BESC, avec la collaboration de Guillaume De Oliveira et Kévin Caillaud
- Aurélien Breuil, association SOLIBRI
- Sylvaine Le Garrec, sociologue consultante
- L'ensemble des ménages qui ont accepté de témoigner
- Et les acteurs locaux qui ont permis la prise de contact avec les ménages

Ainsi que les membres de l'ONPE :

- Claire Bally, RAPPEL
- François Boulot, Secours Catholique
- Mathilde Clément et Camille Parent, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire
- Julie Courbin et France Michel, Fondation Abbé Pierre
- Caroline Escoffier et Béatrice Hammer, EDF
- Pierre-Laurent Holleville, Le médiateur national de l'énergie
- Audrey Lassaie, ENEDIS
- Jérôme Vignon et Opale Echegu, Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale

Cette publication a été réalisée sous la direction d'Isolde Devalière, chef de projet Précarité énergétique à l'ADEME et coordinatrice de l'ONPE.

Avec le soutien de



En collaboration avec

